

COMMUNIQUE DE PRESSE

Refonder l'éducation prioritaire L'académie compte désormais 30 réseaux

La nouvelle carte académique de l'éducation prioritaire comptera désormais 30 réseaux : 10 réseaux REP + et 20 réseaux REP.

Rectorat

Elle permet l'entrée de 1 683 élèves et 630 collégiens supplémentaires.

Cabinet du recteur

Contact Presse

Maud Pestel

Chargée de communication et
des relations presse

T : 02 38 79 45 96

P : 06 42 71 75 05

communication
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

La refondation de l'éducation prioritaire participe de l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales tel qu'il est inscrit dans la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il s'agit ainsi de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. Les écarts dans la maîtrise des compétences de base en français en troisième sont actuellement de l'ordre de 35 % en collèges ÉCLAIR.

La nouvelle politique de l'éducation prioritaire s'est mise en place dans 102 réseaux REP+ préfigurateurs à la rentrée 2014. Dans l'académie, ce sont les collèges François Rabelais à Blois, Pierre et Marie Curie à Dreux et Rosa Parks à Châteauroux.

La carte sera étendue à 1 081 réseaux d'éducation prioritaire, dont 350 réseaux REP+, en 2015.

Les établissements classés Eclair et réseaux de réussite scolaire actuels auront vocation à évoluer pour devenir REP+ ou REP, ou à ne pas rejoindre cette nouvelle éducation prioritaire si leur contexte social s'est amélioré.

Cette évolution de la carte de l'éducation prioritaire sera facilitée par deux dispositions complémentaires :

- le principe d'allocation progressive des moyens, qui se développe sur l'ensemble du système éducatif et limite les incidences d'une sortie de la carte de l'éducation prioritaire
- une mesure de sauvegarde concernant les personnels dont l'école ou le collège sortira de l'éducation prioritaire : ils continueront de bénéficier de leurs indemnités pendant trois années et verront leur mutation facilitée s'ils souhaitent continuer de travailler en éducation prioritaire

Les enseignants ont massivement exprimé le besoin de pouvoir consacrer plus de temps, en dehors des heures directes d'enseignement, aux autres dimensions, absolument essentielles en éducation prioritaire, qui constituent leur métier : travailler collectivement, se former ensemble, organiser et concevoir le suivi des élèves, se consacrer davantage aux relations avec les parents. Dans les REP+, le temps enseignant sera en conséquence organisé différemment.



La nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire envisagée pour la rentrée 2015 a été rediscutée lundi 8 décembre au comité technique académique.



Construite sur la base de nombreuses concertations, elle s'appuie sur des indicateurs nationaux (pourcentage d'élèves boursiers, d'élèves provenant de ZUS, de l'âge à l'entrée en 6^{ème}, des catégories socioprofessionnelles des parents), croisés avec les indicateurs de l'académie permettant de prendre en compte les réalités locales.

2/2 Cette carte sera soumise à la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui annoncera le 16 décembre la carte nationale de l'éducation prioritaire.

La carte retenue compte donc 30 réseaux, avec en tête de réseau les collèges suivants :

Les REP +

Le Grand Meaulnes – Bourges (18)
Louis Armand – Dreux (28)
Pierre-et-Marie Curie – Dreux (28)
Rosa Parks – Châteauroux (36)
La Rabière – Joué-Lès-Tours (37)
Jacques Decour – Saint-Pierre-des-Corps (37)
Bégon – Blois (41)
François Rabelais – Blois (41)
Jean Rostand – Orléans (45)
André Malraux – Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)

Les REP

Victor Hugo – Bourges (18)
Marguerite Audoux – Sancoins (18)
Edouard Vaillant – Vierzon (18)
Tomas Divi – Châteaudun (28)
Anatole France – Châteaudun (28)
Martial Taugourdeau – Dreux (28)
Les Petits Sentiers – Lucé (28)
Pierre Brossolette – Nogent-le-Rotrou (28)
Jean Macé – Mainvilliers (28)
Marcel Pagnol – Vernouillet (28)
Denis Diderot – Issoudun (36)
Arche du Lude – Joué-lès-Tours (37)
Stalingrad – Saint-Pierre-des-Corps (37)
Léonard de Vinci – Romorantin-Lanthenay (41)
Paul Eluard – Chalette-sur-Loing (45)
Alain Fournier – Orléans (45)
Montesquieu – Orléans (45)
Jean Mermoz – Gien (45)
Max Jacob – Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)
Le Grand Clos – Montargis (45)